

# DECLARATION D'ETHIQUE DANS LES PUBLICATIONS DE LA REVUE FRANÇAISE D'HISTOTECHNOLOGIE

La présente déclaration d'éthique se base sur les recommandations de bonnes pratiques du Comité d'éthique dans les publications pour les éditeurs de revues (COPE). Nous nous engageons fermement à promouvoir les pratiques de publication les plus éthiques et attendons de tous les auteurs qu'ils respectent les normes élevées d'éthique de publication telles qu'établies par la [Commission sur l'éthique de la publication \(COPE\)](#). Tous les cas d'inconduite éthique sont traités très sérieusement et le seront conformément aux directives du COPE.

## RESPONSABILITE D'UTILISATION ET CRITERES DE SELECTION

Les articles reçus par la *Revue Française d'HistoTechnologie* sont expertisés par les pairs en double aveugle.

Pour chaque article des experts nationaux et internationaux, désignés par le comité de lecture de la revue, appartiennent à des institutions différentes de celle dont dépend l'auteur de l'article.

Les articles retenus sont diffusés en libre accès sous licence propriétaire.

Après sa parution dans la *Revue Française d'HistoTechnologie*, l'auteur est encouragé à citer son article dans ses autres publications scientifiques autant que de besoin.

Les auteurs ne sont pas rémunérés. Ils souscrivent à la charte éditoriale de la *Revue Française d'HistoTechnologie* et acceptent la diffusion de leur article dans le but de favoriser les échanges scientifiques et techniques au sein de la communauté de la pratique histologique.

## RESPONSABILITES DE L'AUTEUR

Les auteurs sont responsables des propos qu'ils expriment dans leurs articles. Ils sont également responsables de l'exactitude de leurs citations et de leurs références, et s'engagent à respecter l'éthique et les usages en vigueur dans la communauté scientifique en matière de référencement des sources utilisées : l'origine des textes, figures, tableaux, ou toutes autres données citées dans l'article doivent systématiquement être indiquées de façon précise.

### Identification des sources

Si l'article utilise des sources non libres de droits d'une manière qui dépasse la simple citation telle qu'admise dans les productions scientifiques, les auteurs ont la responsabilité d'obtenir l'autorisation écrite de reproduire les données utilisées et doivent, à la soumission de l'article, le signaler à la *Revue Française d'HistoTechnologie*.

Toute utilisation de tout ou partie du contenu de la *Revue Française d'HistoTechnologie* doit être accompagnée de sa notice bibliographique et doit être clairement référencée (en indiquant le nom de la revue, le numéro concerné, l'année de sa parution, son DOI). La reproduction partielle ou intégrale des articles à des fins commerciales est rigoureusement interdite.

### L'originalité et le plagiat

Les auteurs qui soumettent des articles à la *Revue Française d'HistoTechnologie* attestent que :

1. leur manuscrit est original et non publié, il n'a pas été copié ou plagié et les autres travaux de l'auteur sur le même sujet ont été cités ou référencés de manière appropriée s'ils ont fait l'objet d'une autre publication.
2. un auteur ne doit pas soumettre des manuscrits représentant la même étude à plus d'une revue (ou ouvrage). La soumission du même manuscrit en parallèle dans plus d'une revue est contraire à l'éthique et n'est pas acceptable.

### Paternité du manuscrit

La paternité de l'étude est limitée à ceux qui ont apporté une contribution significative à la conception, à la mise en forme, à l'exécution ou à l'interprétation de l'étude rapportée.

Tous ceux qui ont apporté une contribution significative à l'étude sont répertoriés comme co-auteurs et doivent être présents dans la liste des auteurs. Si d'autres personnes ont participé à certains aspects de l'étude, elles doivent être mentionnées dans les remerciements comme contributeurs.

L'auteur principal doit garantir que tous les co-auteurs et seulement eux sont bien inclus dans la liste des auteurs du manuscrit, que les co-auteurs ont vu et approuvé la version finale du manuscrit, et qu'ils ont donné leur accord à la soumission du manuscrit.

### Normes d'information

Les auteurs présentant les résultats de recherches originales doivent présenter un compte rendu précis du travail effectué. Les données sous-jacentes doivent être présentées correctement. Un article doit contenir suffisamment de détails et de références pour permettre à d'autres de reprendre et de reproduire le travail. Les déclarations frauduleuses ou sciemment inexacts constituent un comportement contraire à l'éthique et sont inacceptables.

### Erreurs fondamentales dans la publication

Lorsqu'un auteur découvre une erreur ou une inexactitude importante dans son propre travail publié, il est de son devoir d'en informer rapidement le président de rédaction ou le rédacteur en chef de la *Revue Française d'HistoTechnologie* et de coopérer avec eux pour que soit retiré l'article et que soit publiée une déclaration de correction ou un *erratum* approprié.

### Révélation de l'information et conflits d'intérêts

Tous les auteurs doivent indiquer dans leur manuscrit les conflits d'intérêts qui pourraient avoir une incidence sur leur interprétation dans le manuscrit. Les financements des projets de recherche ayant rendu possible l'étude doivent être indiqués.

## **RESPONSABILITES DE L'EDITEUR**

### Fair-play

Les manuscrits soumis sont évalués en ce qui concerne leur contenu intellectuel sans tenir compte de tout autre critère des auteurs (origine ethnique, sexe, etc.)

### Confidentialité

Le président de rédaction et l'éditeur en chef ne doivent pas divulguer l'information concernant le manuscrit soumis à qui que ce soit sauf à l'auteur correspondant, aux relecteurs et aux relecteurs potentiels, ainsi qu'aux autres membres du comité de rédaction, selon le cas.

### Décision sur la publication

Le président de rédaction et l'éditeur en chef de la *Revue Française d'HistoTechnologie* décident de la publication des articles soumis. Ils se laissent guider par la politique du Comité de rédaction, en tenant compte des obligations légales concernant la diffamation, les droits d'auteur et le plagiat. Pour la décision de publication, ils tiennent compte de l'évaluation faite par les évaluateurs, ils peuvent s'entretenir avec le comité de rédaction de la revue.

## **RESPONSABILITES DES EVALUATEURS**

L'évaluation par les pairs aide le rédacteur en chef à prendre des décisions éditoriales et, par le biais de la communication éditoriale avec l'auteur, il peut également aider ce dernier à améliorer son article.

### Les délais

Si un relecteur invité ne se sent pas suffisamment compétent pour évaluer la recherche présentée dans le manuscrit, ou s'il se retrouve dans l'impossibilité de fournir son compte-rendu à temps, il doit en informer le responsable de rédaction sans délais, afin de lui laisser le temps de contacter d'autres relecteurs.

### Confidentialité

Les manuscrits reçus pour évaluation doivent être traités comme des documents confidentiels. Ils ne doivent pas être montrés ou discutés avec d'autres personnes, sauf si le comité scientifique l'autorise.

### Normes d'objectivité

Les examens doivent être effectués de manière objective. Les critiques personnelles de l'auteur ou des auteurs ne sont pas acceptées. Les évaluateurs doivent exprimer clairement leur point de vue, avec des arguments à l'appui.

### Indication des sources

Le relecteur doit attirer l'attention du responsable de rédaction sur toute similitude ou tout chevauchement entre le manuscrit et des données déjà publiées. Le relecteur doit identifier les publications pertinentes non citées par les auteurs. Toute indication de ce genre doit être accompagnée d'un commentaire approprié.

### Révélation de l'information et conflits d'intérêts

Les informations et les idées obtenues par la relecture anonyme sont confidentielles et ne doivent pas être utilisées à l'avantage personnel du relecteur.

Les évaluateurs ne doivent pas accepter la relecture des manuscrits là où cela peut aboutir à un conflit d'intérêts provenant des relations de compétition, de collaboration ou autres avec les auteurs.

## **RESPONSABILITES DE L'EDITEUR ET DU COMITE DE REDACTION**

Le président de rédaction et l'éditeur en chef de la *Revue Française d'HistoTechnologie* sont responsables *in fine* du contrôle et de l'application des obligations des auteurs, rédacteurs invités et évaluateurs.